

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2025 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 02 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2025-080

Approbation de l'opération d'aménagement du bureau de Poste de la commune

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 15

Votants : 22

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

(aucun)

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe GORLIER à Monsieur Rocco COLELLA

Monsieur Yannick KAWA à Madame Elisabeth BOIVIN

Madame Nolwen LENNOZ à Madame Jessica GOLAZ

Madame Virginie MATHIEU à Monsieur Jean-Claude PEPIN

Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER

Madame Olivia REBOULET à Madame Elodie DONDIN

Monsieur Anthony VITTOZ à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

Secrétaire de séance :

Madame Élisabeth BOIVIN

Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La commune a adopté par autorisation de programme et inscrit à son budget l'opération de déménagement et d'aménagement du bureau de poste communal dont les montants actualisés sont les suivants :

- Acquisitions foncières : 364 859 € H.T.
- Maîtrise d'œuvre et travaux prévisionnels : 281 024 € H.T.

Malgré délégation faite au Maire par délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 « *de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions relatives à des projets communaux quel qu'en soit le montant* », la préfecture sollicite l'approbation des opérations par les conseils municipaux pour les dossiers déposés au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

L'opération pouvant être éligible aux catégories d'opérations prioritaires de Haute-Savoie pour le service au public en milieu rural, le bureau de La Poste de La Balme de Sillingy étant important car offrant divers services aux usagers dont bancaires, il rayonne à portée intercommunale a minima.

Il peut ainsi être sollicité une participation à hauteur de 30 % du projet (645 883 €), soit de formuler un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026 de 193 765 € auprès la préfecture de Haute-Savoie.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

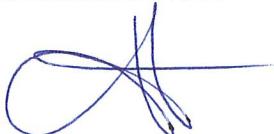
Approuve l'opération de déménagement et d'aménagement du bureau de poste communal correspondant à 30,00 % des dépenses prévisionnelles hors taxes, soit 193 765 € (cent quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-cinq euros), ainsi que le dépôt dudit dossier au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN



Délibération n° 2025-080



Le Maire
Séverine MUGNIER



Page 2 sur 3

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 11/12/2025
De sa publication le 11/12/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.